

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le six mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de La Roche-Neuville se sont réunis à la salle du Mille-Clubs, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FORVEILLE, Maire, après convocation adressée le 30 avril 2021.

Etai^ent présents : Jean-Paul Forveille, Céline Cottereau, Christophe Delogé, Nathalie Chartier, Philippe Houdu, Nicole Planchenault, Jean-Marie Chauveau, Jean-Yves Tarot, Hugo Santos, Jérôme Legrand, Alexandra Aubert, Caroline Delaval, Julie Marsollier, Guillaume Cousin, Matthieu Talois.

Etai^ent absents et représentés : Florence Michel (pouvoir à Jean-Paul Forveille) – Pascal Paillard (pouvoir à Christophe Delogé) – Stéphanie Boulay (pouvoir à Guillaume Cousin).

Absents excusés : Anne Poilane

Secrétaire de séance : Jérôme Legrand

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>19</i>
<i>Quorum de l'assemblée :</i>	<i>10</i>
<i>Membres présents à l'ouverture de la séance :</i>	<i>15</i>
<i>Absents ayant donné procuration</i>	<i>3</i>
<i><u>Votants</u></i>	<i><u>18</u></i>

PRESENTATION D'UNE ETUDE DE POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE

M. le Maire présente au Conseil municipal M. Didier Bailleau, de la société MayENR implantée à Laval.

M. Didier BAILLEAU projette à l'écran un document portant sur l'étude d'un potentiel photovoltaïque sur un bâtiment destiné à abriter les terrains de boules bretonnes sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne, commune de La Roche-Neuville.

Des éléments de réflexion sont ainsi transmis au Conseil municipal concernant la couverture éventuelle des deux terrains de boules bretonnes situés au parc des sports.

ORDRE DU JOUR

*1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021*

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du 8 avril 2021 qui leur a été transmis.

PROPOSITION : S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2021.

*2/ AMELIORATION DU CADRE DE VIE A SAINT-SULPICE : DEMANDE
DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE
REGIONAL 2021*

DCM2021-05-D-04

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire expose au Conseil municipal que la Région des Pays de la Loire a mis en place un plan de relance d'investissement communal.

L'objectif est de pouvoir accompagner les Communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local.

Les bénéficiaires de ce fonds sont en particulier les communes des Pays de la Loire de moins de 5000 habitants.

Les types de projets susceptibles d'être soutenus sont des investissements, y compris les études préalables, qui concernent tout équipement et service public, notamment les équipements de proximité qui joueraient un rôle de redynamisation.

Les projets soutenus ne devront ni figurer au sein d'un Contrat Territoire Région 2020, ni relever d'une autre ligne sectorielle régionale. Par ailleurs, sont exclus les investissements liés à l'eau, l'assainissement et l'électrification (à l'exception du petit équipement).

Le taux d'intervention s'élève à 20% maximum du coût HT.

Le plafond de subvention par projet s'élève à 75 000 €.

M. le Maire précise que le projet d'amélioration du cadre de vie à Saint-Sulpice est éligible à ce fonds.

PROPOSITION : Au regard de l'exposé ci-dessus, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- De solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du plan de relance investissement communal, pour un **projet d'amélioration du cadre de vie de la commune déléguée de Saint-Sulpice**.
- De définir le projet comme suit :
 - Réalisation d'une voie douce entre la rue Creuse et la voie communale de « Rennebourg », le long de la RD 112 ;
 - Réalisation d'aménagements paysagers (entrées de bourg – abords église – cimetière) ;
 - Réalisation de jardins partagés dans le centre bourg ;
 - Rénovation des candélabres d'éclairage public ;
 - Effacement des réseaux chemin de « La Perrière ».

Il s'agit, au travers de ces différents projets, de confirmer le caractère attractif du village, candidat au titre des Petites Cités de Caractère, véritable écrin au sein duquel nous trouvons notamment le très beau château de La Rongère construit à partir de 1458 et son immense parc dessiné par Le Nôtre, classé Monument Historique...

- De le charger d'établir la demande de subvention et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Il précise que l'engagement de ce projet est lié à l'obtention des subventions sollicitées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

*3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT*

DCM2021-05-D-01

REALISATION D'UN ESPACE FITNESS A LOIGNE SUR MAYENNE

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de réalisation d'une zone Fitness dans la commune déléguée de Loigné sur Mayenne.

Cette zone Fitness viendrait compléter l'aménagement de l'Espace de loisirs de La Mare.

Le montant des travaux, comprenant la fourniture et pose de 6 agrès et d'un panneau d'accueil, s'élève à **11 660 € HT**.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de réalisation d'une zone Fitness dans la commune déléguée de Loigné sur Mayenne ;
- D'arrêter le plan de financement comme suit :

DEPENSES (HT)	✓ Fourniture et pose d'agrès et panneau d'accueil	11 660,00 €
RECETTES	✓ Agence Nationale du Sport (50 % de la dépense subventionnable)	5 830,00 €
	✓ Autofinancement	5 830,00 €
	TOTAL HT	11 660,00 €

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- De le charger d'établir le dossier de demande de subvention et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Il précise que l'engagement de ce projet est lié à l'obtention des subventions sollicitées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

DCM2021-05-D-02

REALISATION D'UN ESPACE MULTISPORTS A SAINT-SULPICE

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de réalisation d'un parc multisport (type city parc) dans la commune déléguée de Saint-Sulpice, aujourd'hui dépourvue de toute installation sportive.

Cet espace multisport serait tout particulièrement dédié aux jeunes et familles de la commune ainsi qu'aux jeunes fréquentant l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Le montant des travaux comprend la réalisation d'un plateau de base dont le coût est évalué à **23 882,80 € HT**, et la réalisation d'un parc multisport dont le coût est évalué à **40 448,80 € HT**.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de réalisation d'un parc multisport dans la commune déléguée de Saint-Sulpice ;
- D'arrêter le plan de financement comme suit :

DEPENSES (HT)	✓ Réalisation du plateau de base	23 882,80 €
	✓ Réalisation de l'espace multisport	40 448,80 €
	TOTAL	64 331,60 €
RECETTES	✓ Etat - DETR (30 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € - au titre de la catégorie 3/F – Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air)	19 299,00 €
	✓ Agence Nationale du Sport (50 % de la dépense subventionnable)	32 165,00 €
	✓ Autofinancement	12 867,60 €
	TOTAL HT	64 331,60 €

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- De le charger d'établir le dossier de demande de subvention et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Il précise que l'engagement de ce projet est lié à l'obtention des subventions sollicitées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

4/ LOTISSEMENT COMMUNAL « LA PIECE MARTIN »

DCM2021-05-D-05

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une procédure d'expropriation a été engagée concernant l'achat du terrain destiné au futur lotissement de « La Pièce Martin » sur la commune de La Roche-Neuville.

Dans le cadre de ce dossier, il précise que le 16 novembre 2020 la Chambre des Expropriations du Tribunal Judiciaire de Laval a déclaré expropriés immédiatement pour cause d'utilité publique, au profit de la commune de La Roche-Neuville, les parcelles cadastrées numéros A 1132 sise le Pré de la Davière à La Roche-Neuville et B 1516 sise la Pièce Martin à La Roche-Neuville appartenant à Madame CLÉMENT Yolande, dont l'acquisition est nécessaire pour parvenir à l'exécution de l'acte déclaratif.

Il précise que la commune de La Roche-Neuville a la faculté de négocier le montant de l'indemnité d'expropriation des parcelles de terrain avec la personne expropriée, et qu'en cas de désaccord, c'est le juge qui en fixera le prix.

Au cours d'une rencontre qui s'est déroulée à la mairie le 8 avril 2021, Madame CLÉMENT, assisté de son avocat Maître TARAORE, a demandé le prix de 7 € le mètre carré.

Au vu de ces éléments, M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer et lui demande de se prononcer sur le montant de l'indemnité d'expropriation des parcelles de terrain AA54 (ex A1132) et AA55 (ex B1516).

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de conseillers ayant pris part au vote (présents ou représentés) 18
- Nombre de votants (bulletins déposés) 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- Nombre de suffrages blancs 0
- Nombre de suffrages exprimés 18
- Majorité absolue 10

Prix	Nombre de suffrages exprimés	
	En chiffres	En toutes lettres
5 € le m ²	5	cinq
6 € le m ²	6	six
7 € le m ²	7	sept

Au regard du résultat du vote, la majorité absolue n'ayant pas été atteinte, et après discussion, le Conseil municipal charge M. le Maire de faire, à Madame CLÉMENT, une proposition d'indemnité d'expropriation des parcelles de terrain au prix de 6 € le mètre carré.

5/ ESPACE GRAND' MAISON : VENTE D'APPARTEMENTS

RAPPORTEUR : C. DELOGÉ

EXPOSE : M. Delogé expose au Conseil municipal que la commune déléguée de Saint-Sulpice est propriétaire de six logements qu'elle loue à différents locataires.

Il précise que certains locataires lui ont fait part de leur souhait d'acheter leur logement lorsque celui-ci seront mis en vente. Quatre logements sur six pourraient être proposés à la vente. La commune resterait propriétaire des deux logements situés au-dessus de la mairie.

PROPOSITION : Au regard des éléments exposés, M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de donner délégation à M. Delogé, Maire délégué de Saint-Sulpice, ainsi qu'à lui-même, pour procéder aux négociations à prévoir dans le cadre de la vente de ces logements ;

Au cours d'une prochaine séance, le Conseil municipal sera informé du résultat de ces négociations, puis invité à délibérer sur la réalisation des ventes.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

6/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

DCM2021-05-D-03

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

EXPOSE : M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de recruter un adjoint technique pour les besoins du service de la commune de La Roche-Neuville.

PROPOSITION : M. le Maire propose ainsi au Conseil municipal de prendre la décision suivante :

« *Le Conseil municipal,*

- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,*
- *Considérant le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2020 adopté par le Conseil Municipal,*

et après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} juillet 2021, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant aux grades :

- *d'adjoint technique*
- *d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe*
- *d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe*

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2021.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Trésorier principal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. »

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

7/ BILAN DE LA COMMISSION « IMPLANTATION D'UN CITY PARC A SAINT-SULPICE »

RAPPORTEUR : C. DELOGÉ

EXPOSE : M. Delogé informe Le Conseil municipal que la commission s'est réunie les 13 mars et 10 avril 2021, et qu'elle a procédé à la visite d'implantations de City Parc dans les communes environnantes. Il précise que la commission a retenu trois terrains susceptibles de recevoir cette installation à Saint-Sulpice. La décision concernant le lieu d'implantation du City Parc sera prise ultérieurement après concertation.

8/ BILAN DE LA COMMISSION « TRAVAUX »

RAPPORTEUR : P. HOUDU

EXPOSE : M. Houdu donne connaissance au Conseil municipal du compte-rendu de la visite des chemins ruraux et voies communales de La Roche-Neuville réalisée le 17 avril 2021 par la commission « Travaux ».

Des travaux d'entretien sont à prévoir sur certains chemins et voies dégradées.

Il informe le Conseil, qu'à cet effet, il a sollicité des devis auprès d'entreprises spécialisées.

Le résultat de cette consultation sera présenté au Conseil municipal au cours d'une prochaine séance.

9/ BILAN DE LA COMMISSION « CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT »

RAPPORTEUR : N. CHARTIER

EXPOSE : Mme Chartier informe le Conseil municipal que la commission « Cadre de vie/Environnement » s'est réunie les 16 et 30 avril 2021 afin de préparer le dossier de candidature au label 3 fleurs des Villes et Villages fleuris de la commune déléguée de Saint-Sulpice ; le passage du jury est prévu le mercredi 30 juin 2021.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

ACTES PRIS PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : JP FORVEILLE

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil municipal concernant le Droit de Préemption Urbain. Un dossier a été traité depuis la dernière réunion du Conseil municipal (*délibération n° DCM 2017-06-D-03 du 15 juin 2017*).

M. le Maire a ainsi déclaré abandonner le Droit de Préemption Urbain pour le dossier énoncé ci-dessous :

<i>Informations propriétés</i>			<i>Zone PLU</i>
<i>Adresse propriété</i>	<i>Commune</i>	<i>Parcelles concernées</i>	
13 rue d'Anjou	Loigné sur Mayenne	AB 58 – 00ha01a19ca	UB

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Travaux de voirie – chemin du Grand Authoux

Travaux réalisés suite à l'implantation de la rocade nord de Château-Gontier-sur-Mayenne.

✓ Bilan de la rencontre avec le Conseil départemental concernant l'installation d'un BAC à Neuville

Le projet d'implantation d'un bac à chaîne à Neuville est réalisable à la condition que l'installation d'un ponton et d'un cheminement soit possible côté Saint-Germain de l'Hommel pour atteindre le circuit des sentiers piétonniers.

✓ Achats de matériels et véhicules mutualisés

La réflexion pour l'achat de matériels et véhicules mutualisés avec les communes de Houssay et Origné est en cours.

✓ Informations sur la Zone Artisanale / Installation de Monsieur VIOT (tailleur de pierre) sur la commune de Saint-Sulpice

Un point est fait sur l'état d'avancement des travaux de la zone artisanale de la commune déléguée Loigné sur Mayenne : les travaux avancent bien.

Une information est communiquée concernant l'installation d'un tailleur de pierre sur la commune déléguée de Saint-Sulpice.

✓ Lotissement communal de Saint-Sulpice

La réflexion concernant l'option d'aménagement du lotissement d'habitations « Espace Ferdinand Barais » de la commune déléguée de Saint-Sulpice est toujours en cours.

✓ Dispositif VTA (Volontariat Territorial en Administration)

Un dispositif VTA est mis en place par l'Etat pour renforcer l'appui en ingénierie aux collectivités rurales mais aussi pour permettre à des jeunes diplômés de découvrir l'univers des collectivités territoriales à travers un premier poste.

Le contrat du VTA prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de mission, de 12 à 18 mois. Et l'Etat accompagnera le recrutement par le versement d'une aide forfaitaire de 15 000 € par VTA.

Une offre de poste va être proposée par la commune de La Roche-Neuille pour un contrat de 12 mois.

✓ Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

Un planning des permanences va être établi et transmis aux personnes concernées pour les dimanches 20 et 27 juin 2021.

✓ Course cycliste et cyclo-cross à La Roche-Neuille

-Une course cycliste se déroulera le dimanche 12 septembre 2021 sur les communes déléguées de Loigné sur Mayenne et Saint-Sulpice.

-Un cyclo-cross se déroulera le dimanche 10 octobre 2021 sur la commune déléguée de Saint-Sulpice.

Des bénévoles sont sollicités pour les besoins de l'organisation de ces deux courses.

✓ Prochaine réunion du Conseil municipal Jeudi 03/06/2021